

*Initiatives ministérielles*

Le fait de reconnaître que ces attitudes existent est un pas important sur la voie des solutions. Je le répète, il est encourageant de constater les activités communautaires qui ont lieu dans tout le pays. En tant que nation, nous commençons à entendre ce que les groupes féminins disent depuis des années, c'est-à-dire que la violence contre les femmes se fait sentir un peu partout au Canada, qu'elle est tolérée dans notre pays et que c'est le symptôme le plus déplorable de l'inégalité des femmes.

Au nom des Canadiens, je veux vraiment remercier les femmes et groupes locaux qui ont créé des centres d'hébergement au Canada, qui s'occupent des centres de détresse-secours pour les victimes d'agression, qui sont à la base des cercles d'entraide et qui étaient bien décidés à attirer l'attention de la population sur ce problème. Nous devons faire en sorte que leurs voix continuent d'être entendues et appuyer leur travail et leurs initiatives.

Le gouvernement comprend que la violence faite aux femmes résulte de plusieurs facteurs complexes et interdépendants. C'est pourquoi nous préconisons une approche globale de cette question. Un député de l'opposition m'a demandé des éclaircissements au sujet de la décision rendue récemment par la Cour suprême du Canada dans une cause d'agression sexuelle où l'on a invoqué l'ivresse extrême comme excuse. Cette excuse a, depuis, été utilisée avec succès dans plusieurs autres causes devant des cours inférieures. Je trouve cela totalement inacceptable. Les députés de mon parti et moi l'avons d'ailleurs dit au ministre de la Justice, que cette situation choque également. Cependant, ce sont la Charte et la Constitution qui l'emportent devant les tribunaux.

Il s'agit de savoir comment modifier les lois de notre pays pour qu'elles ne se révèlent pas déficientes quand nous nous adressons aux tribunaux. Il ne faut plus tolérer un comportement aussi épouvantable et aussi inacceptable. Je pense que certains juges sont mal éclairés et ne recourent pas à des mécanismes de défense adéquats.

Je tiens à dire que le ministre de la Justice a l'intention de proposer des modifications, comme il l'a dit à plusieurs reprises à la Chambre. À la reprise de la session, en février, il présentera une modification au Code criminel qui traitera de l'auto-intoxication comme défense. Vendredi prochain, le 9 décembre, il rencontrera des groupes qui sont très intéressés à ce qu'il y ait moins de violence et à ce que nous fassions des progrès dans la lutte contre la violence faite aux femmes.

• (1050)

[Français]

Quelques personnes ici ont fait allusion au fait que nous n'avons pas pris de mesures importantes. Mais comme je l'ai dit auparavant, notre responsabilité réside surtout dans les mesures législatives et je crois qu'à cet égard, nous avons vraiment fait un choix critique sur une série d'actions qui vont, en bout de ligne, être comblées par d'autres actions pendant notre mandat cette année.

Je pense également qu'il faut reconnaître que vraiment, nous avons pris des mesures importantes. Regardons le programme de contrôle des armes à feu. Le 30 novembre, le ministre de la

Justice a présenté le programme de contrôle des armes à feu, qui constitue une étape importante vers l'élimination de la violence faite aux femmes. Un registre national des armes à feu, l'interdiction de certaines armes à feu et l'assouplissement des ordonnances d'interdiction seront bénéfiques pour les femmes et pourront sauver des vies.

Le Conseil national de prévention du crime a été établi en juillet 1994. Dans le cadre de son mandat, le Conseil se penchera sur la vulnérabilité des femmes face au crime. Ses membres proviennent de la collectivité et comprennent 14 femmes parmi les 25 membres. Pour ce qui est de nos engagements de garder la paix, en juin, le ministre de la Justice a déposé le projet de loi C-42, qui contient plus de 100 amendements proposés au Code criminel, y compris diverses dispositions qui rendront plus efficaces les engagements de garder la paix. Par exemple, les services policiers et d'autres intervenants pourront demander des engagements de garder la paix au nom des femmes en danger.

Le Système national de filtrage des personnes susceptibles de commettre des infractions sexuelles contre des enfants est un quatrième volet. Annoncée en novembre, cette base de données permettra aux organisations et aux employeurs de vérifier si des candidats à un emploi ont un dossier criminel pour délits sexuels avant de leur permettre de travailler avec des enfants. Je crois que c'est le cinquième projet de loi sur la réforme des sentences.

[Traduction]

Je tiens à dire aux députés que la réforme de la détermination de la peine est une mesure législative importante.

[Français]

Le projet de loi C-41 fournira aux tribunaux plus de moyens d'établir une distinction entre les crimes graves avec violence et les crimes moins graves sans violence. Cela transmet le message à la société que la violence faite aux femmes et aux enfants n'est pas acceptable. Le projet de loi fera en sorte que les crimes haineux, qui comprennent les délits sexuels et l'abus de confiance, soient considérés comme des circonstances aggravantes par les juges dans l'établissement des sentences appropriées.

Je dois dire qu'il m'apparaît que les plaintes de l'opposition ne sont pas fondées et on a vraiment fait quelque chose. On a aussi regardé la question de l'égalité devant la loi, et je peux citer ici le Programme de contestation judiciaire. En octobre 1994, le gouvernement a rétabli ce programme afin d'assurer le financement des affaires d'importance nationale qui visent à clarifier les droits à l'égalité et les droits linguistiques, en vertu de la Constitution du Canada.

[Traduction]

Étant donné toutes ces mesures, je ne pense pas que l'opposition puisse trouver à redire à ce que le gouvernement fait pour lutter contre la violence faite aux femmes. Les faits parlent d'eux-mêmes. Je peux d'ailleurs évoquer d'autres problèmes dont nous nous préoccupons. Il y a entre autres toute la question de l'égalité juridique, à laquelle s'attaque le Programme de contestation judiciaire dont je viens de parler, ainsi que celle de la sensibilisation de la population.